



# REGLEMENT INTERIEUR

## ACTIONS

Le Comité du Club GAMBETTA, 1 rue Pré Chaudron à Metz, organise à la piscine Bon Pasteur, à la piscine Lothaire et à la piscine Belletanche à Metz des séances d'activités aquatiques.

## INSCRIPTION

Les inscriptions définitives se feront à réception de la fiche d'inscription, des certificats médicaux des parents et de l'enfant, et du règlement complet.

Inscription et paiement peuvent se faire en ligne.

## ARRET DE L'ACTIVITE

Toute inscription à l'activité constitue un engagement ferme pour la participation à la totalité du cycle. En conséquence en cas de renoncement, et quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement des séances.

Aucune séance n'est remboursée ou rattrapée pour cause d'absence - même pour raison médicale - ou de panne technique indépendante de notre volonté.

## LICENCE UFOLEP

Chaque enfant et son accompagnateur (bébé nageurs - aqua-récré) doivent être obligatoirement licenciés UFOLEP.

Idem pour tout usager de nos activités.

## ACCES AUX BASSINS - bébés nageurs et aqua-récré

Aucune personne (adulte et enfant) n'est autorisée à accéder à la piscine et aux vestiaires, mis à part l'adulte qui accompagne l'enfant dans l'eau (exception faite des début / fin de séance). Afin de faciliter l'organisation matérielle des activités aquatiques, il est d'usage qu'un adulte « autre que le parent accompagnant » puisse se rendre au bord du bassin afin d'aider au déshabillage de l'enfant au début de séance et à son rhabillage à la fin de séance. La durée de cette présence dans l'enceinte de l'établissement se limite à ces deux actions.

Aucun enfant - sauf participant à la séance - ne sera accepté dans l'enceinte de la piscine durant l'activité.

## ACCES AUX BASSINS - autres activités

Ouverture et accès aux vestiaires 10 minutes avant le début de la séance. Les vestiaires mis à disposition sont soit collectifs soit individuels. Pensez à vous munir d'une pièce d'un euro pour les casiers. (piscines Lothaire et Belletanche)

## ACCES AUX BASSINS - pour tous

Le passage par le pédulive et la prise de douche savonnée et accompagnée d'un shampoing, sont obligatoires avant l'entrée dans l'eau.

## CRENEAU HORAIRE

Les horaires et les créneaux sont à respecter

Les changements de créneau seront demandés exclusivement par mail (clubgambetta.bonpasteur@gmail.com). Ils seront définitifs après accord du responsable du planning (par mail ou par écrit).

Toute modification de créneau (passage séance bébés nageurs sur aqua-récré ou tout autre changement de créneau horaire) devra être faite par mail avant le mercredi pour les séances du week-end. Une confirmation vous sera envoyée dans les meilleurs délais (mail réponse à imprimer et à présenter obligatoirement au secrétariat lors de la séance suivante).

## TENUE

Chaque enfant et parent doivent porter obligatoirement un bonnet (offert par le club Gambetta) et un maillot de bain (pas de short de bain). Pas de couches - mêmes spéciales piscines - pour les enfants. Afin d'assurer la sécurité des usagers, tout port de bijou, quel qu'il soit est interdit.

## FIN DE SEANCE

La fin des séances est signalée par le M. N. S.

Vous disposez de 20 minutes de temps de change et devez quitter l'établissement.

## STATIONNEMENT

Afin de laisser l'accès libre des véhicules de secours et de sécurité, les participants devront impérativement garer leur véhicule sur le parking prévu à cet effet.

## PRISE DE VUES

Dans le cadre de nos activités, des prises de vues peuvent être réalisées. Les images des enfants peuvent être utilisées, y compris sur le site Internet des bébés nageurs du club Gambetta; sauf refus écrit formulé auprès du président du Club Gambetta.

## ATTESTATION

Les attestations pour le remboursement par le C.E. devront être demandées uniquement au secrétariat du club.

## RECLAMATION

Toute réclamation, doit être faite par écrit, au Président du Club Gambetta, le comité directeur donnera son avis, et décidera de l'attitude à prendre.

## REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES

Nos usagers veilleront à lire ces règlements, affichés dans le hall d'entrée de chaque piscine et devront impérativement les respecter.